Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 - JUIN 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 31 mai, 1er et 2 juin 2022

2022 DPE 15 DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2021.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2020 et des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 mai 2022, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8ème commission et Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	0,00 euro
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	0,00 euro
Déficit cumulé au 31 décembre 2020 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	120 594,04 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	1 250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2020 reporté :	119 344,04 euros

BALANCE

Dépenses :	0,00 euro
Recettes :	1 250,00 euros
Solde d'exécution 2021 (excédent) :	1 250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2021 :	120 594,04 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	2 569 699,20 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	2 089 862,73 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2020 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	2 569 699,20 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2 240 483,64 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2020 reporté :	329 215,56 euros

BALANCE

Dépenses :	2 089 862,73 euros
Recettes :	2 240 483,64 euros
Solde d'exploitation 2021 (excédent) :	150 620,91 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2021 :	479 836,47 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 120 594,04 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2022.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation s'élève à 479 836,47 euros. Dans le cadre du budget supplémentaire de 2022, le résultat sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002).

1er Adjoint à la Maire de Paris

Emmanuel GRÉGOIRE